

Le Parlement pourrait attaquer Nethys

« Si aujourd'hui on devait condamner ces députés, on condamnerait la démocratie. »

André ANTOINE

5 députés wallons comparaitront : Zrihen et Prévot (PS), Fourny (cdH), Hazée (Ecolo) et Crucke (MR)

Le Parlement wallon se joint à la cause des cinq députés attaqués par Nethys devant le tribunal civil. Fondamental pour la démocratie, dit-il.

● **Martial DUMONT**

C'est un fait unique dans l'histoire parlementaire : le Parlement wallon a voté hier, à l'unanimité, une proposition de résolution permettant « une intervention volontaire » dans le cadre de l'action de Nethys devant le tribunal de première instance de Namur à l'encontre de 5 députés de la commission d'enquête Publifin (lire encadrée).

En clair, le Parlement se joint officiellement à la cause en solidarité avec les députés attaqués. « En tant qu'outil démocratique indispensable, l'enquête parlementaire se doit d'être respectée non seulement par les membres des autres pouvoirs, mais aussi par l'ensemble des citoyens et notamment des témoins appelés à se présenter devant les commissaires », rappelle André Antoine, le président du Parlement wallon dans son discours introductif.

« En Belgique, la liberté d'expression des parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions est protégée de manière absolue par les articles 58 et 120 de la Constitution. L'immunité parlementaire sert un but légitime : la protection de la liberté d'expression au sein du Parlement et le maintien de la séparation des pouvoirs entre le législateur et le juge. »

l'euro symbolique réclamé à Nethys ?

Car non, dit encore Antoine, le parlementaire n'est pas un magistrat. Et c'est précisément cela qui lui permet de ne pas devoir faire preuve de réserve dans le but d'informer le citoyen.

« Si aujourd'hui on devait condamner ces députés, on condamnerait la démocratie. Ça voudrait dire que la recherche de la vérité ne serait plus possible. On touche là, vraiment au cœur même de la valeur démocratique d'une société. Toutes les décisions européennes sont claires : un élu dispose d'une autre liberté de parole qu'un autre

citoyen. »

Et d'ajouter : « Le parlementaire est libre de ses analyses. Et même s'il a des compétences juridictionnelles, il n'est pas un magistrat. Il n'est tenu au devoir de réserve parce qu'il est le vecteur de l'opinion publique. Voilà pourquoi le Parlement se doit d'être présent. »

Un Parlement qui pourrait aussi demander des dommages à Nethys, sous forme de l'euro symbolique.

« L'attaque de Nethys est une atteinte même à la liberté de parole et à la commission d'enquête. Le Parlement pourrait se retourner contre Nethys. Nous devons faire preuve non pas d'audace, mais de défense de la Constitution et des principes mêmes de la démocratie. »

Les débats entre le Parlement et Nethys s'ouvriront donc ce mardi devant le tribunal de première instance de Namur. ■

Ce mardi matin, au tribunal de Namur

La première audience devant le tribunal civil de première instance de Namur, est programmée ce mardi 23 mai.

Nethys vise cinq des députés les plus actifs de la commission d'enquête Publifin du parlement wallon (lire ci-dessous) : la présidente Olga Zrihen (PS) et les commissaires Patrick Prévot (PS), Jean-Luc Crucke (MR), Dimitri Fourny (cdH) et

Stéphane Hazée (Ecolo).

Principale société opérationnelle de la galaxie Publifin, la société dirigée par Stéphane Moreau estime que les députés se sont rendus coupables de calomnie et d'atteinte à la présomption d'innocence. Elle fait ainsi une interprétation restrictive de l'immunité parlementaire dont bénéficient les députés.

P.-Y. JEHOLET (MR)**« À situation exceptionnelle... »**

Pour Pierre-Yves Jeholet, chef de file MR, l'action du parlement est un signal pour la démocratie.

« On doit protéger le travail parlementaire. Probablement que le travail qui a été fait par la commission d'enquête ne plaît pas à tout le monde. Mais il a été réalisé de la manière la plus honnête et assidue qui soit. Les députés sont encore en droit de poser toutes les questions qu'ils veulent à tous les intervenants. C'est important de marquer le coup.

C'est historique. C'est la première fois que des personnes se plaignent du travail d'une commission d'enquête. À situation exceptionnelle, la réponse devait être exceptionnelle. » ■ **M. Dum.**

ST. HAZÉE (ÉCOLO)**« Rassurant pour la démocratie »**

Pour l'Écolo Stéphane Hazée, l'un des députés attaqués, le positionnement du Parlement est surtout une question de principe.

« La capacité d'agir des parlementaires est attaquée. C'est rassurant pour la démocratie que tout un parlement, dans l'ensemble de ses sensibilités porte ce principe qui la liberté d'expression est un moyen d'action. En prenant cette résolution, on signifie au juge que ce ne sont pas seulement 5 personnes qui sont attaquées, mais bien tout le Parlement. C'est une solidarité. C'est aussi une question de jurisprudence par rapport à l'expression des députés. Avant la liberté d'expression, c'était confiné au Parlement, aujourd'hui avec tous les médias, ça s'étend aussi au périmètre public. » ■ **M. Dum.**

CH. COLLIGNON (PS)**« Un dangereux précédent »**

Pour le chef de file PS, Christophe Collignon, le positionnement du Parlement était fondamental.

« Cinq parlementaires sont attaqués sur leurs deniers personnels pour leur travail parlementaire. C'est évidemment inacceptable. Ça veut dire que demain, parce qu'on a de l'argent, on peut tenter de freiner des parlementaires dans leur travail. Il était essentiel de dire que les parlementaires sont les représentants de la démocratie. La liberté d'expression est menacée, ni plus ni moins. Le précédent est dangereux. Le risque, c'est que les parlementaires n'osent plus investiguer, s'exprimer. C'est une attaque frontale contre tout ce qui fait une démocratie. » ■ **M. Dum.**

D. FOURNY (CDH)**« Agir en toute indépendance »**

Autre député attaqué : le cdH Dimitri Fourny.

« Cette résolution est une volonté collégiale de défendre l'institution parlementaire. L'institution cautionne le travail qui a été fait par la commission d'enquête. ça réaffirme les valeurs qui protègent la liberté d'expression, l'immunité, l'irresponsabilité et la capacité de pouvoir avoir la liberté d'opinion et de la défendre à l'intérieur comme à l'extérieur. Il est normal que nous puissions prolonger notre parole à l'extérieur des murs du Parlement.

Les députés doivent pouvoir agir en toute indépendance, sans pression économique ni physique. » ■ **M. Dum.**

Faute d'interlocuteur, le personnel part en grève

● **Alain WOLWERTZ**

Ce n'est pas un échec des négociations. C'est une absence de négociation. Réuni hier en assemblée générale, le personnel de l'intercommunale Publifin n'a pu que constater qu'il était impossible d'avoir un interlocuteur au niveau de la direction pour discuter de leurs revendications. En front commun CGSP-Admi et CSC Services Publics, il a donc été décidé de deux jours de grève, ces mardi et mercredi.

« Nous avons déposé un cahier revendicatif depuis janvier afin qu'il soit soumis à négociation, indique Christine Planus, déléguée principale CGSP-Admi. On demande simplement un interlocuteur afin de faire fonctionner la relation personnel-direction. Tout ce qu'on a reçu, vendredi, c'est un courrier disant que ce qu'on demande est impossible car cela coûterait 7 millions. D'où cela sort ? On n'en sait rien et on n'est pas d'accord. »

Les syndicats réclament 2 % d'augmentation barémique (« en 21 ans dans cette entreprise je n'en ai jamais connu »), le rétablissement de deux primes (un

pécule de vacances et une prime "3^e âge" pour un total de + -1 000 € brut), le retour de l'assurance hospitalisation pour les pensionnés (avantage supprimé depuis 2009), et la nomination du personnel contractuel (320 à 330 personnes). C'est une base de négociation, dit-on côté syndical, mais faudrait-il qu'il puisse y en avoir une...

« Pour d'autres, il y a de l'argent »

Alors que la commission parlementaire Publifin bat son plein, le moment pour mener une action n'est pas innocent, concèdent les syndicats. « On nous dit qu'il n'y a pas de moyens pour nous, mais vu ce qu'on apprend on voit bien qu'il y en a pour d'autres... », dit Christine Planus. Alors effectivement, ça a joué dans la décision. » Votée par 75 % du personnel, la grève impactera tous les services relevant de la structure publique du groupe. Des piquets seront également établis devant les halles des foires de Coronmeuse, à Liège, où a lieu la fête du personnel du groupe mercredi. « On fera la fête, mais à l'extérieur », dit la déléguée syndicale. ■